## Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale 3 rue Parmentier - 93100 MONTREUIL SOUS BOIS



Tél.: 01.75.62.22.90

Montreuil, le 15 juin 2016

## Pour une formation médicale initiale en médecine générale au service d'une organisation vertueuse du système de santé.

Le syndicat national des enseignants de médecine générale (SNEMG) a pris connaissance de la réaction récente de l'association française de pédiatrie ambulatoire (AFPA) au communiqué de l'Académie de médecine au sujet de la formation des futurs médecins généralistes.

Outre la question de la légitimité discutable à émettre une expertise sur la formation en médecine générale, le SNEMG souhaite réagir aux propos échangés.

Le SNEMG prend acte du souhait de l'Académie de médecine « d'une refonte d'urgence de l'enseignement de la discipline pour pouvoir aussi former des médecins généralistes à la pédiatrie ». Le SNEMG rappelle que certaines propositions faites par l'Académie (mise en place d'un pôle que nous appelons femme/enfant, stage ambulatoire et les stages en optionnels en PMI et CPEF) sont déjà appliquées dans la majorité des facultés. Le SNEMG renvoie l'Académie à la dernière enquête nationale réalisée conjointement avec le CNGE afin qu'elle ait une vision globale du sujet sur lequel elle émet un avis.

La contre-proposition de l'AFPA d'augmenter le nombre de médecins pédiatres ambulatoires au nom d'une prétendue hiérarchie des compétences des médecins pédiatres sur les médecins généralistes est dépassée. Ce raisonnement archaïque, heureusement non partagé par l'ensemble des médecins pédiatres, est le signe inquiétant d'une résistance à une réforme pourtant nécessaire du système de santé. La formation actuelle des médecins pédiatres est presque exclusivement hospitalière et leur formation tournée sur des pathologies rares et graves. De fait, la compétence des médecins pédiatres concerne prioritairement ces soins hyperspécialisés de l'enfant. Concernant la prise en charge de la santé de l'enfant en soins premiers, il n'y a aucun surcroit de formation dans ce domaine chez les médecins pédiatres pour justifier une hiérarchie des compétences. La justification de l'AFPA est malheureusement corporatiste. L'augmentation des bilans de santé obligatoires que l'AFPA se propose de rajouter n'a aucun bénéfice démontré. Le SNEMG rappelle que les médecins généralistes assurent déjà le suivi de près de 8 enfants sur 10. La proposition de l'AFPA n'aura d'autre effet que d'augmenter inutilement les dépenses de santé dans le but de légitimer et développer artificiellement l'activité des pédiatres libéraux. Il serait plus pertinent pour le système de santé de réorienter le champ d'exercice des médecins pédiatres dans les pathologies de second recours où leurs compétences sont importantes et cohérentes avec leur formation.

Afin de répondre efficacement aux besoins de santé de la population pour le bénéfice des enfants, le SNEMG recommande de définir clairement les rôles du médecin pédiatre dans le cadre du second recours en coordination avec le médecin généraliste. Il demande aux pédiatres libéraux d'arrêter enfin de dénigrer les médecins généralistes et leur formation qu'ils connaissent par ailleurs fort mal.

Contact presse: Dr Anas Taha - 06 13 37 30 86 - taha.anas85@gmail.com

## Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale

3 rue Parmentier - 93100 MONTREUIL SOUS BOIS

Tél.: 01.75.62.22.90

L'intérêt de la santé des enfants commande une réflexion plus saine et plus globale.

Dr Anas Taha Calafiore Président du SNEMG SNEMG Dr Matthieu

Vice-Président du

Contact presse: Dr Anas Taha - 06 13 37 30 86 - taha.anas85@gmail.com